fédération des services publics

la cgt

SALAIRES Mobilisés

nous pouvons gagner !

Depuis de nombreuses années, le monde du travail et notre système de protection sociale, comme l'ensemble de nos acquis collectifs, sont attaqués : recul de l'âge de départ en retraite et mise en place de la décote pour baisser les pensions, casse de la Sécurité sociale, attaques contre les services publics et le Statut des fonctionnaires, remise en cause des 35 heures, offensive contre le Code du travail…

Concernant les salaires dans la Fonction publique, depuis le début du gel inacceptable de la valeur du point d'indice en 2010 (et nous pourrions remonter plus loin, aucun accord salarial n'ayant été signé par quiconque depuis 2000), le décrochage avec l'inflation s'établit à un scandaleux record de 6 %.

À ce chiffre, il faut ajouter l'augmentation des cotisations retraite qui, année après année, ponctionne toujours davantage le salaire net.

Les pertes accumulées atteignent plusieurs milliers d'euros, quelle que soit la catégorie concernée. Des milliers d'agents sont plongés dans une véritable paupérisation, cependant qu'un phénomène de smicardisation massive déprécie gravement le recrutement des cadres.

À l'occasion du rendez-vous salarial du 17 mars, la ministre de la Fonction publique a annoncé le dégel de la valeur du point d'indice.

Cette annonce importante marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel de la valeur du point. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée – 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017 – est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité. Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

Les déroulements de carrières des agents de la Fonction publique ayant connu un net ralentissement, il est infondé et malhonnête d'affirmer qu'ils ont bénéficié d'augmentations significatives du pouvoir d'achat pendant la période du gel du point d'indice. Avec la suppression des avancements d'échelon au minimum dans le cadre des mesures PPCR, ce sont 500 millions d'euros qui seront économisés à nos dépens !

La CGT, force de propositions

LES MOYENS EXISTENT POUR D'AUTRES CHOIX

➔ 53 milliards d'euros de profit pour les entreprises du CAC 40 en 2015 dont plus de 43 milliards distribués en dividendes à une toute petite minorité.

➔ Chaque année, ce sont par ailleurs 230 milliards d'euros d'argent public qui, sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales, notamment dans le cadre du Pacte de responsabilité, alimentent les caisses des entreprises et les poches des actionnaires.

1 % d'augmentation du point d'indice représente un coût de moins de 2 milliards. Le ministère évalue à 7 milliards les « économies » réalisées du fait du gel de la valeur du point. En augmentant la valeur du point d'1,2 %, le gouvernement ne fait que rétrocéder une partie des ponctions opérées sur nos salaires, alors qu'il continue d'alimenter les marchés financiers via les aides massives aux grandes entreprises !

La ministre doit donc revoir sa copie et revenir avec des propositions réellement ambitieuses. Pour cela, la mobilisation doit continuer dans la Fonction publique.

Tout en poursuivant la lutte contre le projet de loi Travail, la CGT propose la construction d'une mobilisation unitaire dans la Fonction publique pour l'augmentation des salaires, pour l'emploi public, pour le service public !

LA CGT REVENDIQUE

➔ Une augmentation forte et immédiate du point d'indice, cumulée à un plan de rattrapage des pertes accumulées après ces presque 6 années blanches.

➔ Un salaire minimal de début de carrière à 1 800 euros.

➔ Le doublement des salaires entre le début et la fin de la carrière.

➔ La reconnaissance des qualifications.

➔ Un Nouveau statut du travail salarié et une Sécurité sociale professionnelle prenant en compte les années d'étude, les périodes de privation d'emploi, la formation professionnelle et la pénibilité.

➔ Le renforcement des garanties statutaires de la Fonction publique, condition de la neutralité du service public et de la citoyenneté des agents publics.

ENSEMBLE,

UN AUTRE CHOIX DE SOCIÉTÉ EST POSSIBLE :

CELUI DES FEMMES ET DES HOMMES,

PAS CELUI DE LA FINANCE !

www.spterritoriaux.cgt.fr

Mars 2016
Ne pas jeter sur la voie publique